

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer le mot :

« comptés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.